



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROJET DE COMPTE RENDU

### GRUPE DE TRAVAIL 2 (MER CELTIQUE)

Réunion virtuelle

5 juillet 2021, 13 h-15 h CET

#### 1. Mot de bienvenue et présentations

Le président Jesús Angel Lourido Garcia a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants à la réunion. Caroline Gamblin (Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, CNPMM) et Dominic Rihan (Bord Iascaigh Mhara, BIM), qui n'ont pu être présents, ont fait part de leurs excuses. L'ordre du jour a été adopté dans la version présentée. Les points d'action de la dernière réunion (du 10 mars 2021) étaient les suivants :

- 1) Le Secrétariat doit regrouper dans un seul document tous les commentaires formulés au cours de la réunion par les membres à l'égard des mesures techniques en mer Celtique. Le document devra être communiqué aux membres du Groupe de travail 2 pour qu'ils apportent d'autres commentaires.
- 2) Le Secrétariat doit transmettre tout document/retour reçu par le Groupe des États membres (MSG) sur la mer Celtique (attendu les 16 ou 17 mars), afin que les membres puissent faire part de leurs commentaires.
- 3) Le Secrétariat doit regrouper l'ensemble des contributions reçues dans un document à des fins de discussion avec le MSG lors de la réunion du Groupe technique du 26 mars (à laquelle seront présents le Secrétariat et le président du Comité exécutif).
- 4) Le Secrétariat et le Groupe de travail 2 doivent étudier la nécessité d'organiser une réunion après le 26 mars, en vue de poursuivre les discussions et de préparer des avis.

Ces actions n'ont pas pu être traitées, car le CC EOS n'a reçu le projet de Recommandation conjointe que le 30 avril, soit un jour avant la date limite pour la Commission européenne. Le Conseil consultatif a envoyé transmis avis sur la question le 3 juin.

#### 2. Avis du CIEM pour la mer Celtique

##### Présentation par Ghislain Chouinard (vice-président du Comité consultatif)

La présentation comprend l'avis en vigueur jusqu'au 30 juin 2021. Les avis complets sont disponibles pour l'ensemble des stocks. Les conséquences de la COVID-19 figurent dans la section intitulée « Quality of the assessment » [Qualité de l'évaluation]. En ce qui concerne les stocks gérés par l'Union



européenne (UE) et le Royaume-Uni, les avis ont été fournis sur la base du rendement maximal durable (RMD) ou de l'approche de précaution, mais l'option du programme pluriannuel de l'Union européenne pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur de la pêche a été fournie dans le tableau de scénario des prises, si celui-ci est disponible.

Les règles relatives aux avis appliquées par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) lors de l'élaboration des avis sur les possibilités de pêche sont semblables aux années précédentes.

D'autres avis devraient être publiés à l'automne pour les stocks suivants : merlan (7.bc,e-k) langoustines (FUs 16-17,19-22), grondin rouge (3-8).

- **Le cabillaud dans la Manche occidentale et la mer Celtique méridionale (7.e-k) – RMD : prises = 0 t**

Le stock a été évalué en 2020. Le stock reproducteur est inférieur à la biomasse limite ( $B_{lim}$ ) en 2021 et devrait rester en dessous, même avec des captures nulles. La pression exercée sur les ressources de pêche est supérieure à la limite de mortalité par pêche ( $F_{lim}$ ) et le recrutement a été variable, quoique faible récemment. Un service technique concernant les possibilités de pêche devrait être fourni en septembre. Ce stock est capturé dans le cadre de pêches mixtes avec l'églefin et le merlan (un avis sur les pêches mixtes devrait être publié à l'automne). Le stock englobe le sud de la division 7.a (rectangles 33E2-33E3).

- **L'églefin dans la mer celtique méridionale et la Manche (7.b-k) – RMD : prises  $\leq$  15 946 t**

Le stock reproducteur a augmenté en 2020 et le recrutement en 2018 était le deuxième plus important, mais suivi de classes d'âge plus petites. La pression exercée sur les ressources de pêche a été réduite et est légèrement inférieure au taux de mortalité par pêche garantissant le rendement maximal durable ( $F_{RMD}$ ). Les rejets sont élevés, autour de 30 % au cours de la période 2018-2020. Ce stock englobe le sud de la division 7.a (rectangles 33E2-3).

- **La baudroie rouge dans les divisions 7.b-k, 8.a-b, et 8.d – Approche de précaution (PA) : prises  $\leq$  18 661 t**

La mortalité par pêche a diminué et est désormais inférieure au  $F_{RMD}$  et le stock reproducteur s'est accru depuis 2015. L'indice de recrutement s'est maintenu au-dessus de la moyenne au cours des deux dernières années. Le stock est soumis à un total admissible des captures (TAC) combiné avec la baudroie blanche.

- **La baudroie blanche dans la sous-zone 7 et les divisions 8.a-b,d (mer Celtique, golfe de Gascogne) – RMD : prises  $\leq$  34 275 t**

Le stock reproducteur est en augmentation depuis 2005 et est le plus élevé dans la série temporelle. Les estimations pour 2020 ont été revues à la baisse. La pression exercée sur les ressources de pêche demeure inférieure au  $F_{RMD}$  depuis 2019. Le recrutement a été variable, mais s'est maintenu au-dessus de la moyenne au cours de la période 2017-2020. Le stock est soumis à un TAC combiné avec la baudroie rouge.

- **Le stock septentrional de merlus (3.a, 4, 6, 7, 8.abd) – RMD : prises = 75 052 t**

Le stock reproducteur est supérieur au RMD  $B_{trigger}$  depuis 2009, proche des valeurs les plus élevées, mais la perception a été revue à la baisse. Le recrutement est variable et aucune tendance ne se dessine. La pression exercée sur les ressources de pêche s'est réduite et est restée plus ou moins égale



au  $F_{RMD}$  depuis 2013. La réduction préconisée dans l'avis est due à la révision à la baisse des estimations du stock.

- **La cardine dans l'ouest et le sud-ouest de l'Irlande, golfe de Gascogne (7.b-k, 8.a-b, et 8.d) – RMD : prises  $\leq 22\,964$  t**

Le stock reproducteur est supérieur au RMD  $B_{trigger}$  depuis 2008. La pression exercée sur les ressources de pêche diminue depuis 2004 et était inférieure au  $F_{RMD}$  en 2020. Le recrutement est relativement simple, bien que plus élevé en 2019.

- **La plie de l'ouest de l'Irlande (7.b et 7.c) – Avis pour 2021, 2022, 2023 : PA : prises  $\leq 19$  t**  
L'avis a été publié en 2020. L'état du stock est inconnu. Les débarquements en 2019 étaient de 9 t, et les taux de rejet étaient incertains. Une réduction préventive des prises conseillées de 24 t à 19 t a été appliquée.

- **La plie dans le canal de Bristol, la mer Celtique (7.f et 7.g) – PA : prises  $\leq 1\,735$  t**  
La pression exercée sur les ressources de pêche a diminué et est nettement en deçà du  $F_{RMD}$ . Le stock reproducteur augmente depuis 2005 et est significativement supérieur au RMD  $B_{trigger}$ . La plie de la division 7.fg est capturée dans le cadre de pêches mixtes avec la sole et est caractérisée par des taux de rejet élevés (52 % sur la période 2016-2020). Cette situation s'explique probablement par un déséquilibre entre la sélectivité et la taille minimale de débarquement et la valeur de marché relativement faible de la plie. La réduction préconisée dans l'avis est due à la baisse récente de l'indice du stock reproducteur.

- **La plie dans la mer Celtique méridionale, le sud-ouest de l'Irlande (7.h-k) – Avis pour 2022 et 2023 : PA : prises = 114 t**  
L'évaluation réalisée en 2021 a introduit un indice de relevé qui couvre l'ensemble du stock dans la zone et estime les prises totales en intégrant les rejets. En raison de la forte variabilité des taux de rejets d'une année à l'autre, il est ressorti de l'évaluation la nécessité d'appliquer un taux de rejet moyen à long terme aux années pour lesquelles des données relatives aux rejets sont disponibles. L'abondance du stock a diminué ces dernières années, tout en se maintenant au-dessus de ses niveaux les plus bas.

- **Le lieu noir dans la mer Celtique et la Manche (6 et 7) – PA : prises commerciales  $\leq 3\,360$  t**  
Les informations relatives au lieu noir dans cette zone sont limitées. Les prises diminuent depuis la fin des années 1980 et ont atteint leurs niveaux les plus bas en 2019-2020. Les données relatives aux prises provenant de la pêche récréative sont extrêmement faibles, mais l'impact est considéré comme étant significatif. La pression exercée sur les ressources de pêche est jugée inférieure aux points de référence.

- **Le bar dans les divisions 4.b-c, 7.a, et 7.d-h – RMD : prises  $\leq 2\,216$  t**  
Le stock reproducteur a été supérieur à la  $B_{lim}$  en 2020 et l'est également en 2021, et la pression exercée sur les ressources de pêche est inférieure au  $F_{RMD}$ . Le recrutement s'est avéré faible, à l'exception des années 2013-2014 et 2016.

- **La sole de l'ouest de l'Irlande (7.b et 7.c) – Avis pour 2021, 2022, 2023 : PA : prises  $\leq 19$  t**



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

L'avis a été publié en 2020. L'état du stock est inconnu. Les débarquements en 2019 étaient de 18 t et les rejets sont jugés négligeables. Une réduction préventive dans les prises conseillées de 24 t à 19 t a été appliquée.

- **La sole dans le canal de Bristol, la mer Celtique (7.f et 7.g) –RMD : prises ≤ 1 320 t**

Le stock reproducteur est proche des valeurs les plus élevées dans la série temporelle. La pression exercée sur les ressources de pêche a diminué et est en deçà du  $F_{RMD}$  depuis 2017. L'avis est inférieur à celui pour 2021, la biomasse du stock reproducteur (SSB) ayant été revue à la baisse par rapport à l'évaluation antérieure.

- **La sole dans le sud de la mer Celtique, sud-ouest de l'Irlande (7.h–k) – PA : prises ≤ 213 t**

Peu d'informations sont disponibles sur l'identité du stock et sur l'existence potentielle de deux stocks existant, d'après la répartition des pêcheries. Il n'existe aucune méthode appropriée permettant d'évaluer l'état du stock et ses tendances, l'échantillonnage n'étant pas représentatif.

- **Le sabre noir dans l'Atlantique du Nord-Est et l'océan Arctique – Avis pour 2021 et 2022 – PA : prises ≤ 4 506 t**

Le niveau de captures conseillé est partagé entre les zones, d'après la répartition des prises de 2013. Le niveau tampon de précaution a été appliqué l'année dernière, étant donné que la taille du stock ne s'accroît pas alors que l'on constate une diminution de l'effort de pêche.

- **Le béryx dans les sous-zones 1–10, 12, et 14 (Atlantique du Nord-Est et eaux adjacentes) – Avis pour 2021 et 2022 – PA : débarquements ≤ 224 t**

Il existe deux espèces de béryx : la majorité des captures surviennent dans la zone économique exclusive (ZEE) des Açores et dans la dorsale médio-atlantique. Les débarquements ne sont pas nécessairement représentatifs de l'abondance du stock. Ce stock est caractérisé par un comportement de regroupement près des monts sous-marins et ne peut supporter que de faibles taux d'exploitation. L'exploitation de nouveaux monts sous-marins ne doit pas être autorisée.

- **La lingue bleue dans les zones 6–7 et 5.b (mer Celtique, Manche et Îles Féroé) – RMD : prises ≤ 10 859 t**

Le stock est en augmentation depuis 2004 et est supérieur au RMD  $B_{trigger}$  depuis 2010. La mortalité par pêche est inférieure au  $F_{RMD}$  depuis 2004 et le recrutement est jugé stable. Les rejets sont négligeables. L'avis est légèrement inférieur pour 2022 en raison de l'hypothèse de recrutement.

- **La grande argentine dans d'autres zones (7–10 et 12, 6.b) – Avis pour 2022 et 2023 – PA : prises ≤ 124 t**

En 2020, 58 % des prises ont été rejetées. Les débarquements sont inférieurs à 100 t depuis 2006. Une enquête menée par l'Espagne sur le banc de Porcupine indique que l'abondance est proche de la moyenne, mais inférieure aux niveaux de 2016-2017.

- **Le brochet dans l'Atlantique du Nord-Est (4, 7–9, 3.a, 5.b, 6.a, et 12.b) – Avis pour 2022 et 2023 – PA : prises ≤ 7 821 t**

Les prises diminuent depuis 2013. La capture par unité d'effort fondée sur les palangriers norvégiens demeure élevée.

- **La lingue dans l'Atlantique du Nord-Est et l'océan Arctique (6–9, 12, et 14, 3.a et 4.a) – Avis pour 2022 et 2023 – PA : prises ≤ 15 092 t**



Les débarquements sont légèrement plus élevés depuis ces trois dernières années. Les rejets ont diminué en 2017-2018. La capture par unité d'effort fondée sur les palangriers norvégiens est élevée. On note une faible abondance dans les sous-zones 7 et 8. Des incertitudes demeurent quant à la structure du stock.

- **Le grenadier de roche dans les sous-zones 6 et 7 et les divisions 5.b et 12.b – Avis pour 2021 et 2022 – PA : prises  $\leq$  3 177 t**

Les débarquements diminuent depuis 2004 et la pêche s'est déplacée vers des eaux moins profondes ces dernières années.

### Questions et réponses

**Emiel Brouckaert** : Les indications de survie des rejets sont-elles prises en compte pour la plie du Canal de Bristol ? En ce qui concerne la sole dans les zones 7f,g, une évaluation a été réalisée l'année dernière et des points de référence ont été révisés pour les valeurs  $F_{RMD}$  et  $RMD_{B_{trigger}}$ , ce qui a en réalité conduit à une réduction de 50 % du TAC pour l'avis pour 2021, et ce, malgré le scénario positif concernant le stock. Cette réduction n'a jamais été clairement expliquée. Cette année, nous disposons d'un scénario positif à nouveau, mais nous sommes encore confrontés à un avis préconisant une réduction. Peut-on dire que dans le cadre d'un état de stock positif, vous avez à nouveau avisé une diminution du TAC cette année ?

**Ghislain** : En ce qui concerne l'inclusion des rejets dans l'évaluation, en cas de survie, pour la plie dans la mer d'Irlande, ce point est actuellement inclus en raison des études de survie examinées lors de l'évaluation de l'atelier WKIrish. Au début de l'année 2021, l'atelier sur l'inclusion de la survie des rejets dans les évaluations des stocks (WKSsurvive) a pu traiter ces questions dans le cadre d'autres stocks également. Toutes les études sur les rejets et les survies ont été examinées et, lorsque cela était approprié, elles ont été intégrées à l'évaluation lors du processus de benchmark. Pour ce qui est de la sole, nous avons utilisé des séries temporelles plus longues dans l'évaluation de référence afin de revoir les points de référence, et la révision des modèles peut également conduire à différentes estimations du stock reproducteur et du recrutement. La relation existant entre ces deux éléments est essentielle à la définition des points de référence. Lorsque nous avons comparé les avis des années précédentes, la perception du stock présentait les mêmes tendances, mais à un niveau réduit par rapport à 2020. Cela peut entraîner une diminution de l'avis. Avec chaque année que nous ajoutons, non seulement nous obtenons des informations sur l'état actuel, mais nous obtenons également des données sur ce à quoi correspond actuellement l'état que nous avons estimé pour l'année précédente grâce à ces informations supplémentaires. Je sais que cela peut parfois être déconcertant, en particulier si une tendance se dessine, mais chaque fois que nous mettons à jour le modèle, il est possible que les estimations pour les années antérieures soient supérieures ou inférieures à ce qu'elles étaient l'année passée.

**Patrick Murphy** : Le CIEM semble mettre davantage l'accent sur les deux dernières années de recrutement, cette approche a-t-elle pris en compte la COVID-19 et les changements intervenus dans l'effort de pêche ? Allons-nous étudier les fourchettes  $F$  d'une année sur l'autre, afin de voir si cela pourrait s'adapter en fonction du recrutement distinct et des différentes classes d'âge ?



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

J'ai des réserves concernant l'églefin et l'avis émis l'année dernière. Malgré une situation très favorable, vous semblez constater une nouvelle révision à la baisse. L'effort de pêche a-t-il subi un nouveau changement et a-t-il fait l'objet d'une évaluation ?

Je suis également préoccupé par le merlu, car ce stock ne cesse d'être revu à la baisse alors que toutes les tendances semblent montrer l'inverse.

**Ghislain :** Pour ce qui est du recrutement, nous utilisons toujours les meilleures estimations obtenues à partir du modèle et ces estimations sont en grande partie fondées sur les informations tirées des relevés. Ces derniers sont réalisés de la même manière, année après année. Nous testons également les relevés de façon à déterminer s'ils rendent bien compte du recrutement. En règle générale, le fait de disposer d'estimations plus faibles du recrutement dans nos évaluations pour les années les plus récentes indique que les relevés présentent un recrutement moins important. Ces informations sont alors utilisées dans les prévisions, lesquelles contiennent toujours des hypothèses. Par exemple, ici, dans l'avis pour 2022, nous disposons d'une estimation pour le début de l'année 2021, mais nous n'avons aucune estimation pour 2022. Généralement, ce qui est supposé est la moyenne à long terme. Dans certains cas, si une réduction claire du recrutement est constatée au fil du temps, la série temporelle sera plus courte, ce qui est typique du recrutement observé récemment.

Pour répondre à votre seconde question, les prises dans la pêcherie sont échantillonnées. Aussi, si les captures étaient moins importantes, cela est pris en compte. Si certains métiers n'étaient pas impliqués dans la pêcherie l'année dernière en raison de la COVID-19, ce point est également pris en compte de façon implicite, car aucune capture n'est associée à ces métiers. Les prises reflètent ce qui s'est passé dans la pêcherie. Les taux d'exploitation sont ensuite dérivés de l'évaluation qui a utilisé ces prises relatives à l'abondance, laquelle est estimée. Dans le cas de l'églefin en mer Celtique, par exemple, nous observons un déclin en 2020 qui peut être lié au fait que, peut-être, l'effort n'était pas aussi important, en raison de la COVID-19.

**Patrick Murphy :** Selon moi, si l'on accroît le volume du stock, cela contribuera à augmenter le recrutement, et c'est une hypothèse. Par ailleurs, on devrait pêcher une classe d'âge donnée, car elle finit par dominer la pêcherie et, autrement, on ne disposera pas d'un bon recrutement. Toutes les autres tendances sont à la hausse, et pour autant le recrutement diminue toujours. Le CIEM va-t-il fournir une vue d'ensemble concernant les fourchettes F pour les différentes classes d'âge ?

**Ghislain :** Plus la biomasse est importante, plus on peut s'attendre à un recrutement élevé, mais il arrive un moment où lorsque l'on a une biomasse élevée, le recrutement fluctue, car il est affecté par d'autres éléments. La survie des œufs et des larves, par exemple, peut être affectée d'une année sur l'autre par les conditions environnementales. Dans le cadre de la relation entre stock et recrutement, nous estimons une biomasse, où  $B_{lim}$  est la biomasse en dessous de laquelle nous pourrions nous attendre à ce que le recrutement se réduise assez fortement jusqu'à un point où cela pourrait menacer le stock. Au-dessus de la valeur  $B_{lim}$ , nous pouvons généralement nous attendre à un recrutement plus élevé, mais fluctuant, de sorte que, d'ici quelques années, on pourrait observer un recrutement plus faible malgré une bonne biomasse du stock reproducteur. Pour ce qui est d'avoir une vue d'ensemble spéciale des fourchettes F, le CIEM fournit en effet ces fourchettes et celles qui sont communiquées pourraient éclairer les discussions sur les mesures de gestion à mettre en œuvre.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**Sean O'Donoghue :** Il serait utile d'indiquer quels sont les stocks intégrés au système de cadre d'évaluation transparent et quels sont ceux dont l'évaluation est encore en cours, la question de l'assurance qualité étant clé et le CIEM disposant d'une solide feuille de route à cet égard en lien avec les avis. Le problème est que, pour certains stocks, cela n'est pas aussi avancé que pour d'autres, aussi serait-il très utile de disposer de cette indication dans le tableau d'évaluation.

Concernant le cabillaud dans la mer Celtique, j'ai remarqué que le modèle donne une valeur surestimée de la biomasse et une sous-estimation de la mortalité par pêche. Cela pourrait être lié à des problèmes relatifs aux données/au modèle. Quand le stock va-t-il faire l'objet d'une évaluation ?

Pour ce qui est de l'églefin, les deux rectangles statistiques en mer d'Irlande sont inclus dans l'évaluation pour l'églefin de la mer Celtique. J'ai remarqué que bien que les prises dans ces rectangles statistiques aient un léger effet sur l'églefin de la mer Celtique, elles représentent 43 % du stock d'églefin de la mer d'Irlande. Cet aspect doit être pris en compte lorsque le TAC est étudié. Le CIEM a-t-il effectué cet exercice ?

En ce qui concerne le merlu dans les zones 6 et 7, la réduction est vraiment surprenante. En s'intéressant à l'avis, on s'aperçoit qu'il n'y a aucune information sur les questions relatives à l'évaluation ; aussi est-il difficile de comprendre la réduction. Une évaluation est grandement nécessaire ici.

Enfin, nous avons l'impression d'avoir très peu d'informations sur le lieu noir. Nous ne disposons que de quelques données sur les prises et nous étudions une zone très élargie. Le CIEM a-t-il l'intention d'améliorer l'évaluation ?

**Ghislain :** Je note votre commentaire sur le Cadre d'évaluation transparent et ce point sera transmis à notre équipe. Les personnes réclamant des avis seraient également intéressées par cette question. Pour ce qui est du cabillaud, le stock a en réalité été évalué l'année dernière, mais des incertitudes subsistent à l'égard du modèle. Concernant la rétrospective que vous avez vue, étant donné que nous traitons des effectifs très réduits, la principale rétrospective que nous étudions est la biomasse du stock reproducteur. Concernant l'églefin, nous conseillons en effet aux responsables de tenir compte de ces deux rectangles statistiques lors de l'établissement du TAC. Pour ce qui est du merlu, le problème se posant avec la nouvelle évaluation concerne en grande partie les estimations qui ont été revues à la baisse. Lorsque l'on obtient de nouvelles informations, il ne s'agit pas seulement de données relatives à l'état actuel, mais elles portent également sur l'état antérieur. Lorsque l'on compare leurs évaluations historiques avec les évaluations antérieures, on constate ce déclin progressif ou la diminution du niveau, et c'est ce qui se passe ici pour le merlu. Nous avons prévu de réaliser une évaluation en 2022. Enfin, le lieu noir est en effet un stock difficile pour lequel nous disposons de très peu d'informations. Des travaux doivent être menés pour estimer les captures provenant de la pêche récréative, qui sont jugées importantes. D'autre part, les relevés ne sont pas considérés comme étant représentatifs de l'état du stock. Une évaluation était prévue en 2021, mais elle n'a pas pu être menée en raison des difficultés à obtenir les estimations des données relatives à la pêche récréative. Nous espérons pouvoir mener une évaluation prochainement.

**ACTION :** Le CC EOS doit recommander à la Commission européenne de demander au CIEM d'inclure des informations sur l'assurance qualité dans l'avis relatif à chacun des stocks.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**Jean-Marie Robert** : J'ai plusieurs questions concernant la sole et la plie dans les zones 7h,j,k. Il est évident que ni l'unité de gestion ni l'unité d'évaluation ne sont appropriées. Le CIEM essaie d'évaluer deux populations différentes. Les parties prenantes ont déjà noté qu'il s'agissait d'un point à prendre en compte dans le cadre de l'établissement du TAC. Cependant, année après année nous continuons de recevoir des avis qui ne tiennent pas compte de la réalité de la situation.

Deuxièmement, l'assurance qualité dans l'évaluation est fondamentale. Nous convenons que l'évaluation d'un stock est une tâche très complexe et, compte tenu du contexte de 2020, avec les conséquences de la COVID-19 et le Brexit, je pense que cet exercice s'est révélé encore plus difficile que d'ordinaire. Néanmoins, je suis étonné de voir que, pour de nombreuses espèces, telles que le cabillaud et l'églefin dans la mer d'Irlande, le CIEM indique que la COVID-19 n'a pas affecté trop durement l'évaluation et que les données utilisées dans l'évaluation sont presque aussi bonnes que pour les années précédentes. J'ai conscience que le CIEM fait de son mieux et avec les meilleures données disponibles, mais je me demande comment cela est possible et je pense que nous devrions éviter d'éventuelles surprises pour l'année à venir.

**Ghislain** : Pour ce qui est de la sole, les zones de gestion qui ont été utilisées avaient certainement tendance à refléter ce qui était compris à ce moment précis. Nous soulevons en effet le problème de l'unité de stock, mais nous n'avons pas suffisamment de preuves pour confirmer qu'il existe deux stocks différents. Il s'agit de l'avis que nous pouvons fournir avec les informations dont nous disposons. Pour répondre à votre deuxième commentaire, les impacts de la COVID-19 sont certainement reflétés dans l'avis, en particulier sur le plan des prises. Le problème réside dans les estimations de l'échantillonnage sur le marché par exemple, si l'échantillonnage n'a pas pu être conduit à un moment de l'année précise. Nous avons indiqué les réductions dans les échantillons dans les évaluations, lorsque cela était nécessaire. La plupart des avis contiennent une section indiquant les problèmes de qualité ayant affecté l'évaluation.

### 3. Taille de la maille pour le merlu dans l'Irish Box

**Président** : Le Secrétariat a diffusé une proposition préparée par la National Inshore Fisherman's Association (Association nationale des pêcheurs côtiers, NIFA) visant à élargir la taille de la maille à 120 mm dans l'Irish Box pour les filets maillants ciblant le merlu. Parallèlement, le Groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales a discuté de l'articulation entre le Règlement sur les mesures techniques et le Règlement de l'UE n° 494/2002 concernant la taille de la maille pour la pêche du merlu. Je souhaiterais inviter la présidence française du Groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales à prendre la parole.

**Pauline Joyeux** : Je vous remercie, M. le Président. Je tiens à vous donner des informations actualisées sur l'état des lieux de ces discussions. Comme vous le savez, le Règlement sur les mesures techniques de 2019 semble s'opposer au Plan relatif au merlu. Nous avons demandé une aide juridique auprès de la Commission, pour obtenir des éclaircissements sur les règles applicables. Des problèmes juridiques restent à régler et nous devons également tenir compte de possibles interactions avec d'autres



réglementations en vigueur dans la zone. Nous reprendrons les discussions sur ce sujet lors de la prochaine réunion du Groupe technique qui se tiendra au mois de septembre.

**Jean-Marie Robert** : Je pense que les deux règlements mentionnés par Pauline se situent à des niveaux différents et que d'autres questions juridiques doivent être traitées. Dans les annexes précisant les conditions relatives à la pêche ciblée du merlu, certaines profondeurs sont indiquées, lesquelles ne mentionnent pas précisément la limite de 600 m de profondeur pour laquelle une dérogation est en place. Cette dérogation s'applique clairement à toutes les zones de moins de 600 m de profondeur et à l'ensemble de l'Irish Box. Avez-vous pris ces éléments en compte dans vos discussions ?

**Pauline Joyeux** : En effet, ces points s'inscrivent également dans notre discussion. Nous n'avons pas obtenu d'indications précises concernant les différentes profondeurs dans la réponse de la Commission. Cette dernière a suggéré une Recommandation conjointe pour modifier le point 9.1 de la Partie C de l'Annexe VI du Règlement sur les mesures techniques en vue de la réintroduction d'une maille de 120 mm dans cette zone spécifique, mais nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur ce sujet au sein du Groupe des États membres. Nous attendons l'analyse technique de la Commission pour pouvoir décider de la marche à suivre.

**Président** : J'invite maintenant Alex Crowley du NIFA à présenter rapidement la proposition de l'association. Jean-Marie a également préparé quelques réflexions sur la proposition qu'il pourra exposer à l'issue de l'intervention d'Alex.

**Alex Crowley** : J'espère que la proposition est explicite, toutefois, j'aimerais entendre les points de vue des autres intervenants à son égard. Pour nos membres, l'Irish Box est une zone biologiquement sensible et importante pour le stock de merlus. Nous pensons que des engins de pêche plus sélectifs devraient être employés. De vastes études de comparaison entre les mailles de 120 mm et de 100 mm ont été menées. Nous souhaiterions également avoir des éclaircissements de la part des États membres et de la Commission sur le cadre réglementaire applicable.

**Jean-Marie Robert** : ([Présentation disponible ici \[en anglais\].](#)) Il est évident que, lorsque nous utilisons la maille de 120 mm, la longueur moyenne des individus capturés est plus élevée (75 cm) qu'avec la maille de 100 mm (65 cm). Toutefois, si nous nous penchons sur les prises d'individus inférieurs à la taille minimale de référence de conservation, nos données montrent un nombre plus réduit de rejets avec la maille de 100 mm, bien que les deux engins se soient avérés très sélectifs en ce sens. En pourcentage, un nombre nettement plus important de poissons juvéniles sont capturés avec la maille de 120 mm. La taille de capture moyenne ne peut pas constituer le seul paramètre à prendre en compte. Aussi ai-je effectué une recherche à l'aide de la littérature scientifique en étudiant la taille moyenne à la première maturité. D'après la base de données FishBase, elle est de 42,7 cm. Un autre élément important à prendre en compte est la différence entre la taille (en pourcentage) des mâles et des femelles. Selon une étude menée en mer du Nord, la proportion de mâles et de femelles de moins de 60 cm est la même, mais, pour les individus mesurant entre 60 et 90 cm, nous constatons une hausse chez les femelles. Par conséquent, la maille de 100 mm semble bien plus efficace au vu de la proportion de poissons juvéniles capturés et de l'exploitation plus équilibrée du stock entre mâles et femelles. Nous avons en outre étudié la question des prises accessoires, car nous devrions également tenir compte de la sélectivité à l'égard d'autres espèces qui ne sont pas spécialement



ciblées par cette activité de pêche. La maille de 100 mm permet une pêche du merlu plus ciblée par rapport à la maille de 120 mm, limitant ainsi les prises accessoires de cabillaud et d'aiguillat.

**Juan Carlos Corrás** : Je suis d'accord avec Jean-Marie. Le merlu est pêché de façon durable, le stock se situant dans les limites biologiques de sécurité. Je pense que nous devrions conserver la taille de maille actuelle et j'ai hâte de recevoir des éclaircissements de la part de la Commission quant au cadre réglementaire comme évoqué précédemment.

**Sean O'Donoghue** : Deux questions se posent ici : l'une concerne la sécurité juridique, l'autre la taille de la maille (100 contre 120 mm). Pour répondre à cette dernière, nous devons nous appuyer sur des données scientifiques. Je propose ainsi de demander au Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) de vérifier ce que Jean-Marie nous a présenté aujourd'hui.

**ACTION** : Le CC EOS doit recommander à la Commission européenne de demander au CSTEP une évaluation sur l'utilisation de la maille de 100 mm par rapport à la maille de 120 mm pour les filets maillants ciblant le merlu commune dans l'Irish Box.

#### 4. Mise à jour sur la restructuration du CC EOS

À la suite de la décision de l'assemblée générale, le Groupe de travail 2 fusionnera avec le Groupe de travail 1.

**ACTION** : Les membres doivent faire part de leurs commentaires au Secrétariat en ce qui concerne le nom à attribuer au nouveau groupe né de la fusion des groupes de travail 1 et 2 et soumettre des noms pour les nouveaux président et vice-président dont l'élection se tiendra au mois de septembre.

#### 5. Synthèse des actions convenues et des décisions adoptées par le président

1	Le CC EOS doit recommander à la Commission européenne de demander au CIEM d'inclure des informations sur l'assurance qualité dans l'avis relatif à chacun des stocks.
2	Le CC EOS doit recommander à la Commission européenne de demander au CSTEP une évaluation sur l'utilisation de la maille de 100 mm par rapport à la maille de 120 mm pour les filets maillants ciblant le merlu commune dans l'Irish Box.
3	Les membres doivent faire part de leurs commentaires au Secrétariat en ce qui concerne le nom à attribuer au nouveau groupe né de la fusion des groupes de travail 1 et 2 et soumettre des noms pour les nouveaux président et vice-président dont l'élection se tiendra au mois de septembre.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Participants

<b>Membres du CC EOS</b>	
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation
Luis Francisco Marin	O.P.P.A.O.
Jose Beltran	OPP-LUGO
Victor Manuel Novo Rodriguez	PESQUERAS NOVO, S.L.
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
John Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Juan Carlos Corrás Arias	PESCAGALICIA-ARPEGA-OBARCO
Purificación Fernandez	ANASOL
Julien Lamothe	ANOP
David Milly	OP PECHEURS D'AQUITAINE
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne
Alex Crowley	NIFA
Jean-Marie Robert	Pêcheurs De Bretagne
Suso Lourido	Opp77 Puerto De Celeiro
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
John Ward	IFPO
<b>Experts et Observateurs</b>	
Ghislain Chouinard	ICES
Pauline Joyeux	Presidency NWW MS
Marianna Monneau	Presidency NWW MS
Juan Antonio Espejo	Secretaría General de Pesca - España
Maeve White	DAFM
Cristina Ribeiro	DG MARE
<b>CC EOS Secrétariat</b>	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary